

RECUEIL OFFICIEL
DES
MARQUES DE FABRIQUE
ET DE
COMMERCE

DÉPOSÉES EN CONFORMITÉ DE LA LOI DU 18 MARS 1883.

Annexe au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg.

Mercredi, 3 juillet 1895.

N° 577. — Le 13 février 1895, à 2 heures de relevée. — Jules Fischer, directeur de la Société des Laiteries à Luxembourg.



Une étiquette ovale à bordure dentelée, montrant au milieu une vache laitière portant une clochette au cou ; au-dessus, sur deux lignes, la désignation « Société des Laiteries — Laiterie centrale » ; au-dessous, « Luxembourg » ; à droite le mot « Schutzmarke », à gauche les mots « Marque déposée ». Cette marque est employée dans les dimensions du modèle déposé, en couleur rouge ou bleue.

N° 578. — Le 16 février 1895, à 9 heures du matin. — Joseph Simon, pharmacien-chimiste, 13, rue Grange-Batelière à Paris.



Cette marque représente :
1° la dénomination « Poudre Simon », indépendamment de toute forme distinctive ;
2° la signature « Simon », avec paraphe caractéristique, indépendamment de toutes couleurs et dimensions ;
3° une étiquette ronde s'appliquant sur le couvercle des boîtes renfermant le produit ;

4° une bande s'appliquant autour des boîtes, à la jonction du couvercle qu'elle scelle ;
5° une petite étiquette s'appliquant sur le devant des boîtes, l'espace blanc laissé à la suite

du mot «Parfum» est réservé pour mentionner la nature du dit parfum ; l'indication de la couleur de la poudre est susceptible de variation.

Ces divers signes, pris ensemble ou isolément, constituent la marque du déposant.
Ils peuvent se faire en toutes couleurs et dimensions.

N° 579. — Le 16 février 1895, à 9 heures du matin. — Joseph Simon, pharmacien-chimiste, 13, rue Grange-Batelière à Paris.

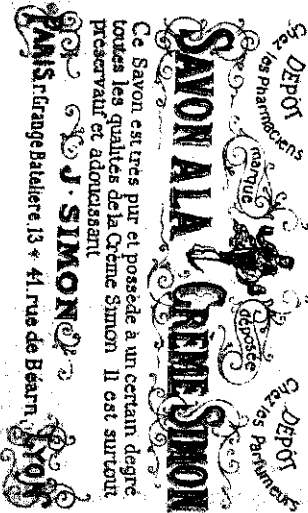
Demander les contrefeçons au dépôt la signature et capote



Cette marque représente : 1° la dénomination «Crème Simon» indépendamment de toute forme distinctive; 2° la signature «Simon» avec paraphe caractéristique, indépendamment de toutes couleurs et dimensions; 3° une étiquette; 4° une bande qui s'appose autour des flacons et de la capsule qui les recouvre; 5° une empreinte qui ressort en relief sur la partie des capsules correspondant au-dessus du bouchon.

Ces divers signes, pris ensemble ou isolément, constituent la marque du déposant.
Ils peuvent se faire en toutes couleurs et dimensions.

N° 580. — Le 16 février 1895, à 9 heures du matin. — Joseph Simon, pharmacien-chimiste, 13, rue Grange Batelière à Paris.



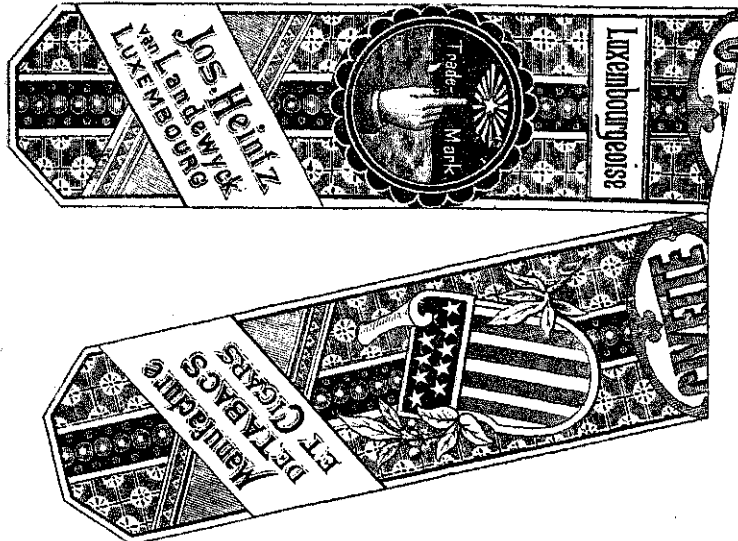
Demander les contrefeçons au dépôt la signature et

Cette marque représente : 1° la dénomination «Savon à la crème Simon», indépendamment de toute forme distinctive; 2° de la représentation de «Figaro»; 3° de la signature «Simon», avec paraphe caractéristique, indépendamment de toutes couleurs et dimensions; 4° un papier d'enveloppe qui sert à renfermer les pains de savon.

Ces divers signes, pris ensemble ou isolément, constituent la marque de fabrication du déposant.

Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs.

Nr. 581. — Am 11. März 1895, um 2 Uhr Abends. — Joseph Heintz van Landewyck, in Luxemburg.



Ein Streifband, dessen Untergrund in der Mitte durch einen punktierten parallel laufenden Streifen, und rechts und links davon durch Verzierungen gekennzeichnet wird. Die Banderole trägt als Hauptmerkmale sechs Felder, welche in der Reihe von oben bis unten folgende Zeichen und Inschriften aufweisen: 1) auf zwei gekreuzten Feldern die Worte « Manufacture de tabacs et cigares »; 2) ein von Blättern umrahmtes Wappen, dessen oberer

Teil neun Sterne und dessen unterer Teil neun senkrechte Felder enthält; 3) ein ovales Feld mit dem Worte « Civette »; 4) ein Rechteck mit dem Worte « Luxembourgeoise »; 5) eine runde Schutzmarke, welche eine aus dem Meeresspiegel hervorragende Hand darstellt; die Hand mit gestrecktem Zeigefinger zeigt einem im Hintergrunde heransgehenden Schiffchen den über ihr sich befindlichen strahlenden Glücksstern. Zwischen der Hand und dem Stern steht das Wort « Trade Mark »; 6) auf zwei gekreuzten Feldern die Worte « Jos. Heintz van Landewyck Luxemburg ».

Diese Marke wird in verschiedenem Masstabe und Farben gebraucht und auf Packeten und Düten angebracht.

N° 582. — Le 18 mars 1895, à 10 heures du matin. — *Kathreiner's Malzkaffee-Fabriken* à Munich.

Kneipp. Le mot « Kneipp » employé dans des dimensions variées, en noir ou en couleur.

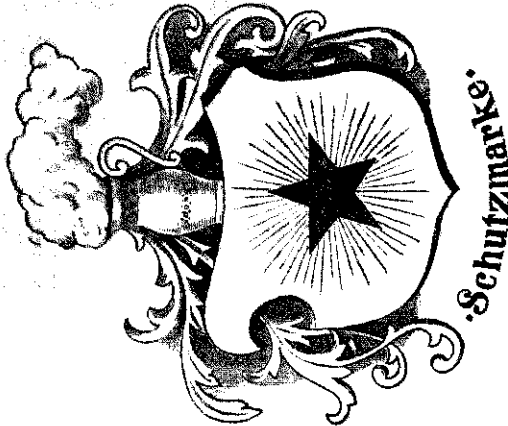
N° 583. — Le 20 mars 1895, à 4 heures du soir. — *Fellen & Guillaume*, à Mülheim s/Rhin.

NEPTUN Le mot « Neptun », employé dans les dimensions du cliché déposé ou dans des dimensions plus grandes ou plus petites et dans toutes les couleurs.

N° 584. — Le 20 mars 1895, à 4 heures du soir. — *Felten & Guillaume*, à Mülheim s/Rhin.

TRIUMPH Le mot « Triumph » employé dans les dimensions du cliché déposé ou dans des dimensions plus grandes ou plus petites et dans toutes les couleurs.

N° 585a. — Le 2 avril 1895, à 11 heures du matin. — *Théodore Burggraf*, ingénieur et fabricant de chicorée à Luxembourg.



Un médaillon au milieu duquel se trouve une étoile, en haut un pot à anse dont s'échappe de la fumée, en bas le mot « Schutzmarke ».

Cette marque s'applique en creux ou en relief, en rouge ou en toutes couleurs et en toutes dimensions.

N° 585b. — Le 20 avril 1895, à 11 heures du matin. — *Ichthyol-Gesellschaft Cordes, Hermann & Co* à Hambourg.

Anytol. Le mot « Anytol », sans distinction de forme.

Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs, tant sur les marchandises elles-mêmes que sur leurs emballages ou enveloppes, sur des annonces, prix-courants, lettres, factures etc.

N° 586. — Le 20 avril 1895, à 11 heures du matin. — *Ichthyol-Gesellschaft Cordes, Hermann & Co* à Hambourg.

Anytin. Le mot « Anytin », sans distinction de forme.

Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs, tant sur les marchandises elles-mêmes que sur leurs emballages ou enveloppes, sur des annonces, prix-courants, lettres, factures etc.

N° 587. — Le 4 mai 1895, à 11 heures du matin. — *Michel Gläserer*, industriel, directeur-gérant de la *Société fermière des eaux minérales de Bel-Val*, dont le siège est à Bruxelles, 42, rue de Suède.



Un octogone, en noir ; au milieu un croissant en rouge, au haut du croissant les mots « Trade Mark », en bas « Marque déposée » ; d'un côté un B, de l'autre la lettre V. Ces mots et lettres en blanc. Cette marque est employée dans toutes les dimensions.

N° 588. — Le 24 mai 1895, à 3 heures du soir. — Charles *Escouflaire*, pharmacien à Ath (Belgique).



Une étiquette rectangulaire oblongue. Les lettres et caractères formant la marque sont d'une impression noire et rouge sur fond vert quadrillé. En haut de cette étiquette on lit le mot «Zematone», en grandes capitales. Ce mot se trouve répété dans l'angle supérieur gauche avec les mots : « Eingetragene Schutzmarke ». Le centre de l'étiquette est occupé par un ruban

en arc de cercle portant les mots : « Unbestrittener Erfolg gegen Asthma Emphysem ». Le reste de l'étiquette renferme des indications en langue allemande relatives aux qualités du produit.

Cette marque est employée dans des dimensions variées, seule ou en combinaison avec d'autres étiquettes, en creux, en relief ou à plat.

N° 589. — Le 24 mai 1895, à 3 heures du soir. — Charles *Escouflaire*, pharmacien à Ath (Belgique).

ZEMATONE

La dénomination «Zematone» indépendamment de toute forme distinctive, dans des dimensions variables, isolément ou en combinaison avec d'autres éléments.

N° 590. — Le 24 mai 1895, à 3 heures du soir. — Charles *Escouflaire*, pharmacien à Ath (Belgique).



Un cachet quadrangulaire, impression noire et rouge sur fond blanc ; le centre de ce cachet est occupé par un écusson rond formé de deux cercles concentriques entre lesquels on lit à la partie supérieure en grands caractères le mot «Zematone» et en dessous les mots « Den Rauch Einathmen ». Dans le centre de cet écusson on voit le mot «Zematone» entouré des mots : « Man Verlange Auf Jeder Schachtel Das Wort Eingetragene Schutzmarke ». Ces mots constituant le centre de l'écusson, apparaissent en blanc sur fond noir. La marque est encadrée d'un triple filet rouge noir et blanc, le rouge à l'extérieur et le blanc à l'intérieur.

Cette marque est employée dans des dimensions variées, seule ou en combinaison avec d'autres étiquettes, en creux, en relief ou à plat.

N° 591. — Le 4 juin 1895, à 11 heures du matin. — *La Banque Impériale Royale privilégiée des Pays autrichiens*, succursale de Paris, 12, rue du Quatre-Septembre.



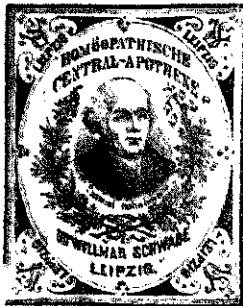
La dénomination « Carborundum » employée dans toutes les dimensions et couleurs, en creux ou en relief, soit sur les objets en carborundum eux-mêmes, soit sur leurs emballages ainsi que sur tous papiers de commerce.

N° 592. — Le 4 juin 1895, à 10 heures du matin. — *La Société luxembourgeoise de produits physiologiques* à Eitelbrück.



Le mot « Chylon », sans distinction de forme, dans toutes les dimensions et couleurs.

N° 593. — Le 17 juin 1895, à 2 heures de relevée. — *D^r Willmar Schwabe*, Homöopathische Central-Apotheke à Leipzig.



Une étiquette montrant en médaillon le portrait de Samuel Hahnemann, entouré d'une couronne de verdure et de fleurs et les mots « Homöopathische Central-Apotheke D^r Willmar Schwabe Leipzig ». Aux quatre coins les initiales entrelacées « W. S. » et le mot « Leipzig ».

Cette marque est employée dans des dimensions variées, en bleu, or, brun foncé et vert.

Pour extraits conformes,
publiés en exécution de l'art. 10 de l'arrêté royal grand-ducal du 30 mai 1883.

Luxembourg, le 30 juin 1895.

Pour le Ministre d'État, Président du Gouvernement :
Le Conseiller Secrétaire général,
P. RUPPERT.

